

Proclamation d'élection du candidat

Municipalité

SAINT-LÉANDRE

Scrutin du

2018	11	04
année	mois	jour

Je, ANDRÉ MARCIL, proclame, par la
Président d'élection

présente, que :

ANDRÉE
Prénom

BLOUIN
Nom

3007, RUE PRINCIPALE SAINT-LÉANDRE, QUÉBEC G0J 2V0
Adresse

a reçu la majorité des votes légalement donnés
et que, par conséquent, a été élu au poste de :

OU

est ou reste le seul candidat et que, par
conséquent, a été élu au poste de :

maire

conseiller

#5

Arrondissement, district, quartier ou poste numéro



Signature

ANDRÉ MARCIL
Président d'élection

2018	10	26
année	mois	jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours de la proclamation de vote élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.